

~~A l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris, Contretemps va publier du 18 mars au 4 juin une lettre quotidienne rédigée par Patrick Le Moal, donnant à voir ce que fut [la Commune au jour le jour](#).~~

L'essentiel de la journée

Situation militaire

À l'ouest

Violents combats d'artillerie. La porte Maillot, qui a reçu plus de 8000 obus, tient héroïquement. Les Versaillais construisent une barricade boulevard Bineau, dans Neuilly, en face de la porte de Champerret. Leurs tranchées dans le bois de Boulogne sont à quelques cent mètres du rempart. Les batteries qui y sont installées ont démantelé la porte du Point-du-Jour et celle d'Auteuil.

Au sud

Le fort de Vanves est cerné, la situation se dégrade lentement pour les fédérés. Le bombardement versaillais s'acharne sur le fort de Montrouge, dont les remparts sont détruits : il devient difficile de s'y maintenir.

Turcos de la Commune

Le bataillon félicite notre cantinière, la citoyenne Charles Rouchy, du courage qu'elle a montré en suivant le bataillon au feu, et de l'humanité qu'elle a eue pour les blessés dans les journées du 29 et 30 avril ?

(Suivent les signatures.)

Il s'agit de Victorine Malenfant, épouse Rouchy, connue aussi sous le nom de Victorine Brocher

Le citoyen Janssoulé (Ferdinand) est autorisé par le délégué civil à la guerre à former un corps franc qui s'appellera le corps des Lascars.

Tous les ouvriers terrassiers sont priés de se faire inscrire dans leur mairie pour travailler à la construction des barricades, tranchées et travaux de terrassement. Il leur sera alloué une forte paye de 8 fr. 75 par jour. Cette somme a été considérablement augmentée depuis les précédentes propositions, 3,50 francs le 14 mai, et 3,75 francs le 15 mai.

La dispense du service de la garde nationale dont bénéficient les employés des chemins de fer est strictement limitée à ceux dont la présence est indispensable aux besoins de l'administration et de l'exploitation des différentes compagnies.

Des officiers d'état-major de la garde nationale qui manquaient à leur service

~~pour banqueter avec des filles de mauvaise vie chez le restaurateur Peters, ont été arrêtés hier par ordre du Comité de salut public. Ils ont été dirigés sur Bicêtre avec des pelles et des pioches pour le service des tranchées. Les femmes ont été envoyées à Saint-Lazare pour confectionner des sacs à terre.~~

(Comité de salut public)

Explosion de la cartoucherie de l'avenue Rapp



La cartoucherie Rapp après l'explosion

Vers six heures moins le quart, une détonation épouvantable a retenti du côté du Champ-de-Mars : la grande fabrique de cartouches de l'avenue Rapp vient de sauter. Le feu atteint de nouveaux tonneaux de poudre, des paquets de cartouches ou d'autres matières inflammables, dont il provoque la détonation. Grâce à l'héroïsme des pompiers et des marins, des fourgons chargés de cartouches, ainsi que des tonneaux de poudre, ont été retirés du foyer. Douze chirurgiens de la garde nationale ont organisé le service médical très efficace. On évalue à plus de cent le nombre des victimes. L'incendie a été circonscrit dans la soirée.

La perte en matériel est importante, mais pas décisive eu égard aux approvisionnements disponibles.

Témoignage d'Elie Reclus, 44 ans, journaliste

Un champignon [a] jailli du sol jusqu'au zénith. La tige, haute de quelques centaines de mètres, un à deux kilomètres, disparut rapidement, il ne resta que le chapeau formant la voûte et dont les lamelles latérales allaient s'élargissant en spire et volutes. Bientôt le météore prit l'aspect d'une méduse intense d'un

~~corps rose doré, développant dans les profondeurs des cieux azurés de prodigieux suçoirs, d'énormes tentacules blanches trouant et tourbillonnant sur elles-mêmes.~~

C'était la Mort qui planait sur Paris. Ces nuées blanches aux nuances orangées, c'était l'explosion de quelques millions de cartouches et de milliers de boîtes à mitrailles, c'était un ouragan crevant en grêle de fer et de plomb....

Courons au désastre !

Sur l'esplanade des Invalides, nous rencontrons une masse hurlante... De noirs tourbillons de fumée nous guident vers le lieu du sinistre La chaussée, les trottoirs se jonchent de verres, de débris... Ce qui fit la Cartoucherie s'étend devant nos yeux, champ nu et fumant, solfatare de plusieurs hectares d'étendue. Les pompes accouraient au galop, des chaînes s'étaient organisées, une multitude grossissante travaillait au sauvetage, qui, au début surtout, était encore héroïque. L'incendie faisait exploser des cartouches encore intactes, il fallait noyer encore bien des poudres...

Les arbres de la promenade sont effeuillés, cassés ou ébranchés ; dans leurs rameaux ont été lancées des plaques de tôle, de plomb en fusion qui s'est figé en dentelures. Des trottoirs de granit sont fondus et brisés, la pierre, chaude encore, s'effrite dans la main. Sous le poids des balles, les toits sont effondrés, l'air comprimé a crevé les parois de planches, lézardé les murailles...

La Commune annonce que ce sont des agents du gouvernement de Versailles qui ont mis le feu à la cartoucherie et provoqué cette explosion effroyable, et que quatre des coupables sont entre les mains de la sûreté générale.

Le décret des otages à la réunion de la Commune

C'est la première réunion depuis la déclaration publique de la minorité. La séance débute par l'appel nominal, afin de constater l'absence des minoritaires. Sont présents 66 membres. Cinq signataires du manifeste de la minorité sont absents, Eugène Gérardin, Lefrançais, Longuet, Tridon et Varlin, les autres sont présents.

La réunion commence par la lecture d'un rapport fait par le chef d'état-major de la 7^e légion.

[...] Ce matin, dans la plaine, j'ai vu, à l'aide de ma longue-vue, un blessé abandonné ; immédiatement, j'ai envoyé une femme attachée à l'ambulance, qui, portant un brassard et munie de papiers en règle, a courageusement été soigner ce blessé. À peine arrivée sur l'emplacement où se trouvait ce garde, elle a été saisie par cinq Versaillais, qui, sans que nous puissions lui porter secours, l'ont outragée et, séance tenante, l'ont fusillée sur place. Malgré ces dires, le lieutenant Butin, accompagné du major et de l'infirmier susnommés, a poussé en avant, précédé d'un trompette et d'un drapeau blanc, ainsi que du drapeau de la Société de Genève.

A vingt mètres de la barricade, une fusillade bien nourrie les a accueillis. Le lieutenant, croyant à une méprise, a continué à marcher en avant ; un second feu de peloton leur a prouvé la triste réalité de cette violation des usages parlementaires et du droit des gens chez les peuples civilisés. Une troisième fusillade a seule pu les faire rétrograder. Il a dû revenir, ramenant ceux dont il était suivi, et laissant au pouvoir des Versaillais dix-neuf morts et soixante-dix blessés.

Vu : Le chef de légion, GARANTIE, Paris, le 16 mai 1871.

Émerge immédiatement une proposition que dix otages soient fusillés dans les vingt-quatre heures en représailles, cinq à l'intérieur de Paris, devant une délégation de tous les bataillons, et les cinq autres aux avant-postes, devant les gardes témoins de l'assassinat. Pour Raoul Rigault, le procureur, la Commune détient de véritables criminels, les hommes qui ont été chargés de forger des complots sous l'Empire, les hommes qui sont d'accord avec Versailles et les complices de Bonaparte.

Le délégué à la justice, Eugène Protot, rappelle les règles démocratiques de droit selon lesquelles un jury ne peut se prononcer que sur des faits, et qu'il n'y a pas de peines contre les délits cités.

La réponse est brutale : est-ce que les Versaillais jugent nos gardes nationaux? Il faut, chaque fois qu'ils tuent nos gardes nationaux, procéder de notre côté à une exécution semblable sur les prisonniers versaillais que nous avons entre les mains, surtout les municipaux et les sergents de ville, mais aussi les curés. Rigault ajoute qu'il n'y pas à juger avec le Code pénal ; les citoyens faisant partie du jury reconnaîtront les culpabilités et appliqueront les peines proportionnellement aux crimes commis. Personne n'envisage que dans la compétition entre Versailles et la Commune dans ces mesures de violence, la Commune ne peut être gagnante, au risque de perdre toute sa force morale. La décision finalement prise est d'appliquer le décret sur les otages du 7 avril.

Les divisions dans la Commune s'accroissent

Extrait du Père Duchêne du jour

[...] Filouteurs de suffrage, il faut que le Peuple sache à quoi s'en tenir sur vos personnes, il faut que vos noms soient connus, ces noms les voici, Ch Beslay, Jourde, Thiesz, Lefrançais, Eugène Gérardin, Andrieux, Vermorel Clémence, Seraillier, Longuet, Arthur Arnould, V Clément, Avrial, Ostyn, Frankel, Pindy, Arnold, Vallès, Tridon, Varlin, G Courbet, Ah, nom de dieu, quelle collection de jean-foutres ! Et quels ignobles lâches ! Car dans toute la conduite de ces bougres-là, il n'y a que de la lâcheté, et pas autre chose ! Le Père Duchêne défie n'importe lequel d'entre eux de prouver qu'ils font cela par courage ! Ah les misérables ! Ça vous a plu tant qu'il n'y avait pas de danger, de vous goberger dans les fauteuils de l'Hôtel de Ville, et de vous dire les élus du Peuple, et d'en tirer profit ! Mais maintenant qu'il y a péril en la demeure, et qu'il y va de la tête, n'est-ce pas jean foutres ! [...] Vous seriez bien aise de foutre le camp et de tirer votre épingle du jeu sans rien dire ! Donc vous ne croyez pas au succès, donc

~~vous êtes des traîtres, et vous devez passer en jugement ! En ce moment, qu'est-ce que vous êtes ? Et à quoi peut-on vous assimiler ? A des soldats qui désertent devant l'ennemi ! [...]Le Père Duchêne dit que celui qui quitte son poste est un lâche ! Et que les lâches doivent être passés par les armes, au fond, nous aimons mieux ça, et nous préférons que vous débarrassiez la Commune de vos personnes...~~

La majorité prend à partie les minoritaires qui ont exprimé publiquement leur désaccord. Face aux difficultés multiples, on cherche des ennemis... au sein même de la Commune.

Le citoyen Grousset désire savoir « si leur présence parmi nous est un retour sur l'acte fâcheux dont ils se sont rendus coupables : car je n'admets pas que certains membres de la Commune puissent remplir les journaux d'un manifeste, dans lequel ils annoncent une scission ; dans lequel ils déclarent, nouveaux Girondins, qu'ils se retirent... dans les arrondissements... et qu'ils viennent ensuite, sans explication, sans justification, s'asseoir à leur place ordinaire. »

Le débat s'envenime, à un moment Raoul Rigault apostrophe Arthur Arnould en lui disant : « Rien ne me fera plus plaisir que le jour où je t'arrêterai ». Il a, semble-t-il, réellement préparé ces mandats !

Les représentants de la minorité essaient de ramener le calme, ils sont venus pour tenter d'avoir avec les membres de la majorité une explication loyale sur les points qui les divisent. Ils concèdent qu'il aurait été préférable de ne pas rendre publique cette protestation ; mais ils n'ont eu recours à cette publicité qu'après avoir vainement essayé, pendant deux jours, de s'expliquer en séance de la Commune. Jules Vallès affirme que ce qu'ils veulent c'est « en un mot, que toutes les forces se réunissent pour assurer le salut. [...] Il [faut] s'entendre avec le Comité central et avec la majorité, mais il faut aussi respecter la minorité, qui est aussi une force ». Frankel, qui n'appartient à aucune fraction de la Chambre tout en ayant signé le manifeste de la minorité, relève le mot Girondins :

« Si vous nous appelez Girondins, c'est que probablement vous vous couchez et vous vous levez avec le Moniteur de 93 ; c'est assurément la raison qui vous empêche de voir quelle différence il y a entre ces bourgeois et nous, socialistes révolutionnaires... Le Comité de salut public a brisé la Commission de la Guerre, parce qu'elle renfermait des hommes qui avaient voté contre lui. Il s'entoure d'hommes plus ou moins capables, pourvu qu'ils soient avec lui. Si le manifeste a été publié, c'est votre faute. Nous sommes venus ici et vous n'y étiez pas. Vous vous entendez pour qu'il y ait, ou pour qu'il n'y ait pas séance. »

Pour finir, l'assemblée adopte par 22 voix la motion autoritaire présentée par Miot :

Considérant que le Comité de salut public est responsable de ses actes, qu'il est à toute heure aux ordres et à la disposition de la Commune, dont la souveraineté n'a jamais été, ni n'a pu être contestée, la majorité de la Commune déclare :

- 1° Qu'elle est prête à oublier la conduite des membres de la minorité qui déclareront retirer leur signature du manifeste ;
- 2° Qu'elle blâme ce dernier et passe à l'ordre du jour.

On ordonne donc aux minoritaires de désavouer leur texte, ce qui est inacceptable. Le citoyen Ostyn déclare après ce vote :

« La scission est faite maintenant, vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez. (Vives réclamations.) Je veux faire une confession; le mot n'est pas trop fort; il peut être vrai. J'ai quarante-huit ans, je n'ai jamais fait partie d'une assemblée populaire. Je sors de la classe ouvrière; je ne connais pas les malices de la politique; je vois ici des choses qui m'étonnent. Je croyais trouver dans cette assemblée quelque chose de plus grand, de plus digne. »

Ce climat de défiance, voire même d'hostilité au sein de la Commune, est un signe de faiblesse. Alors que Rossel n'a pas abandonné tout espoir de coup d'état, qu'il est toujours dans Paris, qu'il rencontre ses amis du Père Duchêne, du Comité central de la garde nationale et même Delescluze, alors que l'ennemi extérieur est de plus en plus fort, de plus en plus prêt à l'offensive, cette attaque contre la minorité affaiblit encore plus l'autorité de la Commune.

Des mesures socialistes dans l'éducation

Édouard Vaillant, le délégué à l'Instruction Publique, constate que les Jésuites interviennent toujours, presque partout, et sous toutes les formes. Des municipalités très ardentes en ont fini en deux jours; dans d'autres, on n'a pas pu les chasser. Il serait urgent que, deux mois après la révolution du 18 mars, on ne vît plus ces gens-là. Il serait bon que les municipalités mettent un peu plus de zèle pour les faire disparaître, rapidement, en quarante-huit heures d'une façon absolue. Sa proposition est adoptée :

Sur la proposition de la délégation à l'Enseignement, la Commune décide :
Vu les nombreux avertissements donnés aux municipalités d'arrondissement, de substituer partout à l'enseignement religieux, l'enseignement laïque, il sera dressé dans les quarante-huit heures un état des écoles tenues encore par les congréganistes ; cet état sera publié chaque jour dans l'Officiel avec le nom des membres de la Commune délégués à la municipalité de l'arrondissement où les ordres de la Commune, au sujet de l'établissement de l'enseignement exclusivement laïque, n'auront pas été exécutés.

Et il propose une réforme de l'enseignement, assurant à chacun la véritable base de l'égalité sociale, l'instruction intégrale lui facilitant l'apprentissage et l'exercice de la profession vers laquelle le dirigent ses goûts et ses aptitudes. Pour cela, en attendant qu'un plan complet d'enseignement intégral ait pu être formulé et exécuté, il veut des réformes immédiates qui assurent dans un avenir prochain, cette transformation radicale de l'enseignement. Il demande les indications et renseignements sur les locaux et établissements les plus appropriés à la prompt institution d'écoles professionnelles où les élèves, en même temps qu'ils feront l'apprentissage d'une profession, compléteront leur instruction scientifique et littéraire.

Confirmation du décret sur les femmes et enfants des gardes nationaux

Il y a besoin de précisions! Le citoyen délégué à la mairie du IIIe arrondissement confirme qu'en exécution de l'arrêté du délégué à la guerre, les sergents-majors doivent donner l'indemnité à toutes les femmes, légitimes ou non, des gardes nationaux qui remplissent leurs devoirs de citoyens.

Débats dans l'Internationale

Le conseil fédéral parisien adopte la résolution suivante :

Une réunion extraordinaire du conseil fédéral aura lieu le samedi 20 courant, à une heure précise, pour juger la situation actuelle.

Les membres de la Commune qui font partie de l'Internationale sont convoqués pour cette séance.

Ils auront à y répondre de leur conduite à l'Hôtel-de-Ville, et seront interrogés sur les motifs de la scission qui s'est produite au sein de la Commune.

Les membres adhérents pourront, sur la présentation de leur livret, assister à cette réunion.

Les citoyens Léo Frankel et Serailier, délégués de sections et présents à la séance, ont voté la proposition.

La section internationale des Batignolles a voté la résolution suivante, adressée au Citoyen Malon, membre de la Commune.

Considérant qu'il est urgent que chaque arrondissement dirige ses propres affaires et qu'il est question de transporter tous les fusils à Saint Thomas d'Aquin afin d'en faire la réparation, mais si par hasard les versaillais venaient à entrer dans Paris et qu'ils occupent le quartier Saint Thomas, les légions se trouveront sans armes et sans pièces nécessaires à la réparation de [celles] qui seraient à réparer par suite des combats,

Demandons à la municipalité de réquisitionner l'atelier avenue de Saint-Ouen 76 et de le placer sous le contrôle d'un chef actif et responsable.

Demandons la réquisition de l'atelier du sieur Godillot^[1], franc-fileur, et que l'on y fasse les travaux au compte de la Commune.

Que l'on réorganise les bataillons de guerre du 33e qui est dissous, afin de participer au danger de nos braves défenseurs qui sont au feu depuis 10 ou 15 jours.

Nous comptons, Citoyen, sur votre concours actif pour prendre nos vœux en considération.

La section d'Ivry et Bercy publie une proclamation :

Aux travailleurs de la gare d'Ivry et de Bercy

La révolution que nous venons d'accomplir après tant de violentes secousses, — révolution qui n'est que le produit de la force unie au droit —, est avant tout une révolution sociale.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un changement de dynastie, de l'organisation d'une république, modérée, avec des institutions monarchiques, mais de l'établissement inébranlable d'un ordre de choses politique affirmant toutes nos revendications sociales.

Serfs hier, affranchis d'aujourd'hui, nous devons tous sans retard, nous unir pour conquérir définitivement le droit légitime que nous ont toujours contesté jusqu'ici les capitalistes et monopoleurs, DE VIVRE EN TRAVAILLANT.

Nous faisons appel à tous nos frères les travailleurs de la gare d'Ivry et de Bercy, et les environs à venir se joindre à nous, sous le drapeau de l'Internationale, pour étudier et rechercher avec nous, par la libre discussion, les moyens de hâter notre émancipation.

Le comité de groupe, ARTRU, CHAUDESAIGUES, FAURE, HARDY, LACROIX, NOSTAG, PERISSEAU, ROUSSELOT.

Du côté des Clubs

Club Saint-Sulpice, dans l'église Saint-Sulpice

Le club est installé depuis le 12 mai. Le droit d'entrée est de 5 centimes.

Louise Michel y était ce soir. La femme Chabert a demandé qu'on mette en commun l'argent, le travail et les femmes. Parmi les animateurs et orateurs on trouve Louis Lacord et des femmes comme Paule Minck.

Maitron

Club du Comité de Vigilance du IV^e arrondissement, dans l'église Saint-Paul

Laissant le curé libre de disposer dans la journée de l'édifice pour le sacrifice religieux, le club s'installe dans l'église ce soir, pour y tenir une séance quotidienne à 19 heures. Parmi les orateurs : Achille, Jules Étienne, Eugène Dupont, Jules Hamet, Arthur Arnould, et quelques femmes: Adélaïde Valentin, Eulalie Petit.

Maitron

En bref

Les citoyens Würth et Moreau (Armand) sont nommés juges d'instruction attachés au parquet du procureur de la Commune.

Aujourd'hui a eu lieu, au palais de Justice, l'installation des juges récemment nommés au tribunal civil de la Commune de Paris.

Un nouveau tirage de quatre séries des articles à délivrer gratuitement par le mont de Piété, aura lieu samedi prochain, 20 mai courant, à deux heures précises, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, en séance publique.

Au Muséum d'histoire naturelle, les galeries d'anatomie et d'anthropologie sont ouvertes au public, les jeudis et dimanches, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, durant la saison d'été. Elles sont ouvertes pendant les mêmes heures les mardis, mercredis, vendredis et samedis aux étudiants, artistes et savants, munis d'autorisations spéciales.

Le service des consultations médicales gratuites du IIIème arrondissement est rétabli ainsi qu'il suit : consultations à la mairie, tous les mardis, à une heure, le docteur Escoffier ; tous les mercredis, à deux heures, le docteur Rochette fils, rue du Vertbois, 40 ; tous les lundis, à deux heures, le docteur Rochette père ; tous les jeudis, à une heure, le docteur Guérard. Les pharmacies tenues par les sœurs sont supprimées. Nous organisons une pharmacie centrale qui fournira à tous les besoins de nos administrés.

En débat

Une tribune de Karl Marx

L'antithèse directe de l'Empire [est] la Commune. Si le prolétariat de Paris avait fait la révolution de Février au cri de « Vive la République sociale », ce cri n'exprimait guère qu'une vague aspiration à une république qui ne devait pas seulement abolir la forme monarchique de la domination de classe, mais la domination de classe elle-même. La Commune [est] la forme positive de cette république.

[...]

C'est en général le sort des formations historiques entièrement nouvelles d'être prises à tort pour la réplique de formes plus anciennes, et même éteintes, de la vie sociale, avec lesquelles elles peuvent offrir une certaine ressemblance. Ainsi, dans cette nouvelle Commune, qui brise le pouvoir d'État moderne, on a voulu voir un rappel à la vie des communes médiévales, qui d'abord précédèrent ce pouvoir d'État, et ensuite en devinrent le fondement. La Constitution communale a été prise à tort pour une tentative de rompre en une fédération de petits États, conforme au rêve de Montesquieu et des Girondins, cette unité des grandes nations, qui, bien qu'engendrée à l'origine par la violence, est maintenant devenue un puissant facteur de la production sociale. L'antagonisme de la

Commune et du pouvoir d'État a été pris à tort pour une forme excessive de la vieille lutte contre l'excès de centralisation.

[...]

La Commune a réalisé ce mot d'ordre de toutes les révolutions bourgeoises, le gouvernement à bon marché, en abolissant ces deux grandes sources de dépenses : l'armée et le fonctionnarisme d'État. Son existence même [suppose] la non-existence de la monarchie qui, en Europe du moins, est le fardeau normal et l'indispensable masque de la domination de classe. Elle [fournit] à la république la base d'institutions réellement démocratiques. Mais ni le « gouvernement à bon marché », ni la « vraie république » [ne sont] son but dernier ; tous deux [sont] un résultat secondaire et allant de soi de la Commune.

La multiplicité des interprétations auxquelles la Commune a été soumise, et la multiplicité des intérêts qu'elle a exprimés montrent que [c'est] une forme politique tout à fait susceptible d'expansion, tandis que toutes les formes antérieures de gouvernement avaient été essentiellement répressives. Son véritable secret, le voici : [c'est] essentiellement un gouvernement de la classe ouvrière, le résultat de la lutte de la classe des producteurs contre la classe des appropriateurs, la forme politique enfin trouvée qui [permet] de réaliser l'émancipation économique du travail.

Sans cette dernière condition, la Constitution communale [aurait] été une impossibilité et un leurre. La domination politique du producteur ne peut coexister avec la pérennisation de son esclavage social. La Commune devait donc servir de levier pour renverser les bases économiques sur lesquelles se fonde l'existence des classes, donc, la domination de classe. Une fois le travail émancipé, tout homme devient un travailleur, et le travail productif cesse d'être l'attribut d'une classe.

[...]

Dans toute révolution, il se glisse, à côté de ses représentants véritables, des hommes d'une tout autre trempe ; quelques-uns sont des survivants des révolutions passées dont ils gardent le culte ; ne comprenant pas le mouvement présent, ils possèdent encore une grande influence sur le peuple par leur honnêteté et leur courage reconnus, ou par la simple force de la tradition ; d'autres sont de simples braillards, qui, à force de répéter depuis des années le même chapelet de déclamations stéréotypées contre le gouvernement du jour, se sont fait passer pour des révolutionnaires de la plus belle eau. Même après le 18 mars, on [a vu] surgir quelques hommes de ce genre, et, dans quelques cas, ils [parviennent] à jouer des rôles de premier plan. Dans la mesure de leur pouvoir, ils [gênent] l'action réelle de la classe ouvrière, tout comme ils ont gêné le plein développement de toute révolution antérieure. Ils sont un mal inévitable ; avec le temps on s'en débarrasse [...].

Notes

[1] Grosse entreprise (plus de 1000 salarié-es) qui travaille pour la Commune après avoir travaillé pour l'Empire. Cette décision a déjà suscité les protestations des associations et de l'importante Chambre syndicale des cordonniers.